

# PATRIMOINE VIE PLUS

## OBJECTIF

Le pr sent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document   caract re commercial. Ces informations vous sont fournies conform ment   une obligation l gale, afin de vous aider   comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, co ts, gains et pertes potentiels y sont associ s, et de vous aider   le comparer   d'autres produits.

## INFORMATIONS G N RALES

► **Assureur** : SURAvenir – Si ge social : 232, rue G n ral Paulet - BP 103 - 29802 Brest cedex 9. Soci t  anonyme   Directoire et Conseil de surveillance au capital enti rement lib r  de 470 000 000  . Soci t  mixte r gie par le Code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS Brest. Suravenir est une soci t  soumise au contr le de l'Autorit  de Contr le Prudentiel et de R solution (4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09).

- Site Internet : [suravenir.fr](http://suravenir.fr)
- T l phone : 02.98.47.17.00

► **Date de mise   jour** : 26/09/2018

► **Avertissement** : le pr sent produit est complexe et peut  tre difficile   comprendre

## EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

**Type** : contrat d'assurance-vie individuel de type multisupport

**Types d'options d'investissement sous-jacentes** :

OPTION	DESCRIPTION	FACTEURS DONT D�PEND LE RENDEMENT
<b>Fonds en euros Actif G�n�ral de Suravenir</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Il ne comporte pas de garantie en capital au moins �gale aux sommes vers�es, nettes de frais.</li> <li>► Il vise, au travers de son allocation d'actifs majoritairement obligataire, � privil�gier la s�curit� et la r�currence du rendement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Le rendement du fonds en euros d�pend du rendement des actifs sous-jacents dont il est compos�, des frais annuels de gestion du contrat et de la politique de distribution de participation aux b�n�fices de l'assureur.</li> </ul>
<b>Unit�s de compte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Les unit�s de compte de r�f�rence sont des unit�s de compte obligataires, en actions, diversifi�es, immobili�res (SCI, SCP, SCPI ou OPCI), des produits structur�s, des supports � fen�tre de commercialisation ou des unit�s de compte de toute nature, s�lectionn�es par Suravenir.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Le rendement des unit�s de compte d�pend de l'�volution des march�s et des classes d'actifs s�lectionn�es.</li> <li>► Les frais annuels de gestion du contrat viennent diminuer les performances brutes des unit�s de compte.</li> </ul>

### Type d'investisseur :

► Le type d'investisseurs aupr s duquel le produit d'investissement packag  de d tail et fond  sur l'assurance est destin     tre commercialis  varie en fonction de l'option d'investissement sous-jacente.

Les informations sp cifiques sur chaque option d'investissement sous-jacente peuvent  tre obtenues sur le site [vieplus.fr](http://vieplus.fr)

### Garanties d'assurances offertes :

- En cas de vie du souscripteur au terme du contrat : paiement d'un capital et/ou d'une rente viag re
- En cas de d c s du souscripteur : paiement d'un capital au(x) b n ficiaire(s) d sign (s)
- Le contrat b n ficie  galement de garanties optionnelles en cas de d c s :
  - une garantie compl mentaire optionnelle en cas de d c s dont le tarif est de 0,15      5,15    des capitaux sous risque en fonction de l' ge du souscripteur. Elle assure, en cas de d c s, le remboursement du capital sous risque au(x) b n ficiaire(s) d sign (s) du contrat. Le capital sous risque correspond   la moins-value du contrat, c'est- -dire la diff rence positive entre le cumul des versements nets de frais, diminu e des  ventuels rachats, des avances non rembours es et des

int r ts y aff rents, et la valeur de rachat au jour de la r ception de l'acte de d c s par Suravenir.

- une garantie optionnelle d'un capital compl mentaire en cas de d c s accidentel factur e par augmentation de 0,14% des frais annuels de gestion du contrat. Elle assure, en cas de d c s accidentel, le versement d'un capital d c s  gal   la valeur de rachat du contrat au jour de la r ception de l'acte de d c s par Suravenir au(x) b n ficiaire(s).

Le montant de ces prestations figure dans la section « Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ? ».

### Dur e de vie du produit :

- Le souscripteur fixe lui-m me sur le bulletin de souscription la dur e du contrat qui peut  tre viag re ou fixe :
  - dur e viag re : la souscription prendra fin en cas de d c s ou, par anticipation, en cas de rachat total
  - dur e fixe : la souscription prendra fin   la date d' ch ance pr vue (minimum 8 ans, maximum 85 ans moins l' ge du souscripteur), en cas de rachat total ou en cas de d c s

- Dur e de vie minimum recommand e : 8 ans
- Renonciation : le souscripteur peut renoncer au contrat pendant 30 jours calendaires r volus   compter de la date   laquelle il est inform  de la conclusion du contrat.

► Rachat : à l'issue du délai de renonciation, le souscripteur peut, sans frais, demander le rachat de tout ou partie du capital constitué, dans les

conditions fiscales, légales et réglementaires en vigueur.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

### Indicateur de risque



- L'indicateur de risque de ce produit peut aller de 1 à 7 en fonction des options choisies.
- Le risque et le rendement de l'investissement varient en fonction de l'option d'investissement sous-jacente :
  - pour un investissement sur un fonds en euros, il existe une garantie en capital et la rémunération est décidée par l'assureur en fonction de ses résultats techniques et financiers
  - pour un investissement en unités de compte, les performances du produit sont directement liées aux performances des options sous-jacentes, après application des frais de gestion du contrat
- Les informations spécifiques sur chaque option d'investissement sous-jacente peuvent être obtenues sur le site [vieplus.fr](http://vieplus.fr).
- Pour les fonds dont la valeur liquidative est exprimée par la société de gestion dans une devise autre que l'Euro, celle-ci est convertie dans le contrat selon la parité retenue par Suravenir, ce qui peut entraîner une variation du rendement en fonction des fluctuations monétaires.
- Le risque inhérent au produit d'investissement packagé de détail et fondé sur l'assurance peut être nettement plus élevé que celui représenté dans l'indicateur synthétique de risque si le produit n'est pas détenu jusqu'à l'échéance ou pendant toute la période de détention recommandée.
- Les montants investis en unités de compte ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Le souscripteur peut donc perdre tout ou partie de son capital.

## QUE SE PASSE-T-IL SI SURAVENIR N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

- Suravenir contribue annuellement aux ressources du Fonds de Garantie des Assurances des Personnes.
- En cas de défaut de Suravenir, il existe une perte financière possible pour le souscripteur, tel que décrit dans les articles L.423-1 et suivants du Code des assurances.

## QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

### Coûts au fil du temps

Investissement de 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans	Si vous sortez après 8 ans
Coûts totaux	De 569 € à 2 823 €	De 953 € à 6 553 €	De 1 526 € à 10 852 €
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	De 5,69% à 28,23%	De 2,30% à 14,17%	De 1,72% à 13,25%

### Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique:

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an

<b>Coûts ponctuels</b>	Coûts d'entrée	De 0,56% à 1,96%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. [Il s'agit du montant maximal que vous paierez; il se pourrait que vous payiez moins].
	Coûts de sortie	0%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
<b>Coûts récurrents</b>	Coûts de transaction de portefeuille	De 0,17% à 11,00%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autre coûts récurrents	De 0,99% à 9,08%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
<b>Coûts accessoires</b>	Commissions liées aux résultats	0%	L'incidence des commissions liées aux résultats.
	Commissions d'intéressement	0%	L'incidence des commissions d'intéressement.

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPEE ?

- La durée du contrat recommandée dépend notamment de la situation patrimoniale du souscripteur, de son attitude vis-à-vis du risque, du régime fiscal en vigueur, et des caractéristiques du contrat choisi. Compte tenu de la fiscalité actuellement en vigueur, il est recommandé de conserver le produit pendant une durée minimale de 8 ans.
- A l'issue du délai de renonciation, le souscripteur peut, sans frais (hors supports ETF), demander le rachat de tout ou partie du capital constitué, dans les conditions fiscales, légales et réglementaires en vigueur.
- Le risque inhérent au produit d'investissement packagé de détail et fondé sur l'assurance peut être nettement plus élevé que celui représenté dans l'indicateur synthétique de risque si le produit n'est pas détenu jusqu'à l'échéance ou pendant toute la période de détention recommandée

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

- Pour toute réclamation relative à sa souscription, le souscripteur doit consulter dans un premier temps son conseiller mandataire. Dans un deuxième temps, si la réponse ne le satisfait pas, il peut adresser ses réclamations au siège social de Suravenir - Service Conseil-Réclamations - 232, rue Général Paulet - BP 103 - 29802 BREST CEDEX 9. Si le désaccord persiste après la réponse définitive donnée par Suravenir, le souscripteur pourra demander l'avis du Médiateur de l'Assurance en saisissant directement sa demande sur [www.mediation-assurance.org](http://www.mediation-assurance.org) ou par courrier postal adressé à : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09.
- Par ailleurs, le souscripteur peut aussi accéder à la plateforme européenne de Résolution en Ligne des Litiges à l'adresse suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/odr>
- Suravenir est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09).

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Préalablement à toute souscription, le souscripteur recevra la Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (2/2) – Conditions Contractuelles comprenant la liste des unités de compte de référence et les caractéristiques principales de chaque support sélectionné.